

Campagne de sensibilisation à la sécurité routière

Devenez un promoteur de sécurité publique en installant une affiche devant votre résidence!

Pour obtenir votre affiche :

1

- Remplissez le formulaire ci-dessous et déposez-le à la Sécurité publique (399, boulevard Saint-Jean).
- Communiquez avec la Sécurité publique en précisant votre nom, votre adresse et l’affiche choisie.

2

Un inspecteur se rendra à votre adresse pour installer le support et l’affiche, fournis par la Ville, sur l’emprise municipale. Une affiche est permise tous les 100 mètres.

L’affichage est autorisé jusqu’au 15 octobre, après quoi un inspecteur viendra enlever l’affiche.

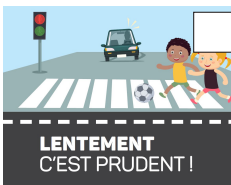
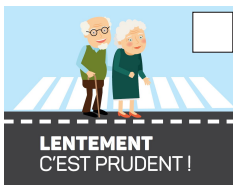
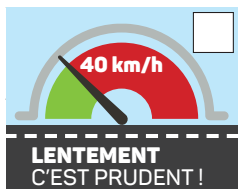
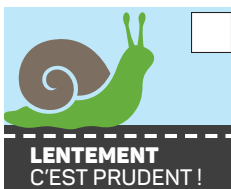
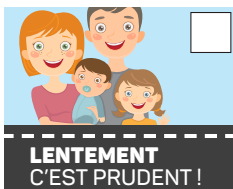
Une affiche volée ou endommagée sera remplacée une fois.

FORMULAIRE

Nom : _____

Adresse : _____

Choisissez votre affiche :



INFORMATION

www.pointe-claire.ca • 514 630-1234 • secpub@pointe-claire.ca